

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 28  
Date de la convocation : 8 décembre 2009

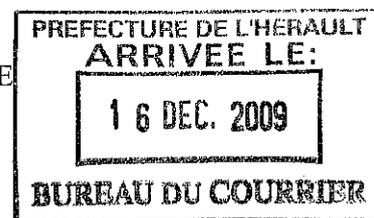
N° 87

L'an deux mille neuf et le quatorze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, MM ALLOUCHE, BOUISSEREN, CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, M. SAUVAN, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY

**PROCURATIONS** : Mme PLAYS en faveur de Mme GAUZY CHABLE  
Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme LABORDE  
Mme FONS VINCENT en faveur de M. OUSSET  
Mme CONFAIS en faveur de M. SAUVAN

**ABSENTE** : Mlle VAN ELST



**ALLONGEMENT DU DELAI D'EXECUTION MARCHE DE TRAVAUX**  
**« Construction d'un centre multi accueil de la petite enfance »**

**Rapporteur Monsieur COMBE**

Des sujétions techniques imprévues décrites ci-dessous induisent un allongement du délai dans le cadre de l'exécution du marché de travaux « construction d'un centre multi accueil de la petite enfance » :

- 23 jours d'intempéries
- Problème d'intervention inter entreprise dû aux terrassements (ETS CECCOTTI et FOGASSE)
- Problème d'amiante sur pavillon existant (demande du plan de retrait en Préfecture)
- Problème de remblai sous voirie
- Problème d'écrasement de réseau Eaux Usées sous dallage
- Problème d'apparition de micro fissures sur joint placo
- Légère modification demandée par la maîtrise d'ouvrage

La réception du bâtiment initialement prévue le 31/08/2009, compte tenu de ces aléas techniques, sera effective le 18 décembre 2009.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire :

- A signer l'avenant de prolongation de délai

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE, à l'unanimité des suffrages exprimés (six abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 16/12/2009  
et publication  
le 16/12/2009

